

Bonjour à tous,

XXXXXXXXXXXXX

Jean-Luc Toullec, Président de Bretagne Vivante-SEPNB



sommaire

- p. 2 > Action Défi pour la biodiversité
- p. 3 > Editorial
- p. 4-5 > Portrait À la rencontre de Patrick Le Penhuizic
- p. 6-7 > Vie de l'association Les groupes naturalistes à l'honneur
- p. 8-9 > Action La Directive Cadre " Stratégie pour le Milieu Marin "
- p. 10-11 > Action Un élevage pour conserver la mulette perlière
- p. 12 > Action Hommage au frère Joseph Moisan
- p. 13-19 > Dossier spécial Notre Dame des Landes
Engagement de Bretagne Vivante
Derrière les prospectus verts, la nature en péril
Naturalistes en lutte et au rendez-vous
Décompenseurs en lutte
- p. 20-22 > Attention fragile ! Faut-il liquider les parcs nationaux ?
- p. 23 > Nouvelles des sections
- p. 24-26 > Du côté des réserves
- p. 27-28 > Nouvelles d'ici et d'ailleurs
- p. 29-30 > Catalogue
- p. 31 > Notes de lecture
- p. 32 > Paradoxes

Jean-Luc Toullec
Caroline Bellec
Sophie Coat
Hervé Le Strat
Marie Capoulade
Yves Le Cœur

Hervé Le Strat
Jean-Marie Dréan
François de Beaulieu

Jean-François Noblet & Alain Thomas
Bretagne Vivante
Maiwenn Magnier
Bretagne Vivante

Fabrice Nicolino

Bretagne Vivante-SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1958. Elle a joué un rôle précurseur à une époque où la protection de la nature n'était pas encore dans toutes les têtes. Son action s'est élargie à l'ensemble des problématiques environnementales. Agissant sur les cinq départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 3 000 adhérents et gère plus de 100 sites protégés dont cinq réserves naturelles nationales et deux régionales.

Directeur de la publication : François de Beaulieu.

Bretagne Vivante-SEPNB, 186, rue Anatole France, BP 63121 - 29231 Brest Cedex 3, France

Tél. : (+33) (0)2 98 49 07 18

Fax : (+33) (0)2 98 49 95 80

Courriel : contact@bretagne-vivante.org

Site : www.bretagne-vivante.org

Merci à Jacques Benoît et Serge Le Huitouze pour leurs relectures.

Dessin de couverture : Réserve naturelle du Vénec, pastel d'Erill Laugier

Coordination : Leïla Bizien - Maquette : Bernadette Coléno, 18, rue J. Guesde - 29200 Brest - Imprimerie : Imprimerie du Commerce, Quimper - N°ISSN 1623-4146

- Tirage : 2 800 exemplaires.

À la rencontre de

Patrice Le Penhuizic, agriculteur à Lauzac'h

Caroline Bellec
Administratrice

Portrait d'un agriculteur dont les choix depuis ses années de formation jusqu'à aujourd'hui ont été faits dans un respect incontournable et raisonné de l'environnement : un exemple naturellement vertueux.

« Après la troisième générale, je suis entré au lycée agricole à Pontivy pour obtenir un BTAG (Bac technologie agricole général) en 3 ans. Au lieu de continuer comme technicien supérieur, j'ai choisi une autre voie. Après quelques expériences professionnelles diverses et une année de service militaire, je suis parti comme stagiaire agricole au Québec pendant 6 mois et j'ai poursuivi avec un voyage de 6 mois jusqu'en Amérique Centrale. Au retour, en accord avec les parents, nous avons décidé d'organiser la succession de l'exploitation. Cela a pris plus d'un an pendant lequel j'ai pu à la fois travailler à l'exploitation et continuer à me former (CS en comptabilité).

Depuis l'installation en septembre 1985, j'ai toujours suivi des formations pour la plupart en groupe avec les GVA et la Chambre d'agriculture. »

Patrick Le Penhuizic résume bien sa formation. Aujourd'hui, il est chef d'exploitation et il a choisi de reconverter son exploitation en agro-biologie. Transmise de père en fils, l'exploitation

de la Clarté est une ferme laitière comme de nombreuses exploitations en Bretagne. Composée d'un atelier vache laitière de 100 UGB (unité gros bovin), dont 70 VL (vache laitière), et d'une SAU (surface agricole utile de 110 hectares. À la reprise de l'exploitation, et soucieux d'entrer dans une démarche qualité et de limiter ses intrants, Patrice a souhaité s'orienter petit à petit vers l'agriculture biologique.

Aujourd'hui, le pas est franchi, il est en agriculture biologique. Pendant deux ans, il a dû gérer son exploitation comme en biologique sans pouvoir profiter de la valorisation de ses produits labellisés.

Ainsi, pour compenser ses pertes économiques, il a souscrit une MAE (mesure agro-environnementale) qui correspond à une aide versée aux agriculteurs le temps de leur conversion.

L'assolement, c'est-à-dire la répartition des cultures sur l'exploitation, reste relativement simple. Seules deux cultures sont présentes, le maïs et le mélange céréalier, le reste étant en herbe. Le mélange céréalier est un bon compromis car il ne nécessite pas d'apport azoté et aucun désherbage. Quant au maïs, celui-ci reste une sécurité pour l'exploitation.



Un problème en Bretagne : la pression foncière

L'exploitation de Patrice, sur deux communes rétro-littorale de 950 habitants et d'une superficie de 1076 hectares, est située à moins de 10 minutes des plages et connaît une importante pression foncière. Comme l'indique Patrice : « les parcelles que j'exploite sur une commune voisine, mais dont je ne suis pas propriétaire, peuvent un jour passer constructibles compte-tenu des pressions ». Selon le ministère de l'agriculture, c'est environ 86 000 ha de terres agricoles qui disparaissent chaque année en France au profit de l'urbanisation, soit l'équivalent d'un département français de taille moyenne tous les 7 ans.

Une chance pour la commune, l'espace agricole à Lauzac'h n'a pas connu de remembrement excessif et, malgré quelques arasements, il a conservé la plupart de ses haies et chemins creux. Sur l'exploitation de la Clarté, le bocage a d'ailleurs été relativement bien conservé. « Sur l'exploitation, le réseau de haies et de chemins creux existant aujourd'hui a été préservé par mon père. Aujourd'hui, j'en bénéficie d'ailleurs car je pratique le broyage de ces haies pour la chaudière à bois de mon domicile » déclare Patrice. L'entretien des haies s'effectue alors soit par l'agriculteur lorsqu'il dispose du temps pour le faire, soit par une entreprise extérieure. Les haies étant pour la plupart pluristratifiées et continues, elles offrent des habitats et des corridors écologiques aux espèces. Des arbres morts sur pied ou à terre sont laissés par endroit. « Les arbres morts, je les laisse là, je n'en ai pas besoin pour le moment » exprime Patrice. C'est ainsi que Patrice favorise la création de nouvelles niches écologiques sur l'exploitation (favorables aux chiroptères, rapaces nocturnes ou à l'entomofaune...)

Les habitats semi-naturels à naturels

Sur l'ensemble de la ferme, une mosaïque d'habitats conservée par l'agriculteur favorise la biodiversité : landes, saulaie, fourrés, prairies permanentes et temporaires (fauche et/ou pâturage).

D'une superficie de 90 hectares, les prairies ont leur importance dans l'assolement. Priorité à l'herbe !

Que ce soit pour la protection de l'eau, la lutte contre l'érosion, l'alimentation et la reproduction des espèces, elle permet d'améliorer la qualité environnementale de l'exploitation. La plupart des prairies temporaires sont composées de rgtb (ray-grass anglais et trèfle blanc) ou de fétuque élevée et de trèfle blanc, elles sont implantées pour leur valeur fourragère intéressante.

On peut y observer deux mammifères, bien évidemment les vaches de l'exploitation mais aussi quelques lapins. Trouvant refuge dans les



talus à proximité, plusieurs terriers sont visibles.

Tandis que sur les prairies permanentes, dont la plupart sont fauchées, le cortège floristique est plus diversifiée (*Centaurea cyanus*, *Rumex acetosella*, *Leucanthum vulgare*, *Lychnis flos cuculi*) et on y observe une présence importante de pollinisateurs (abeilles, bourdons, papillons...) qui se disputent les fleurs. La préservation de zones réservoirs comme celles-là permet de favoriser la venue d'auxiliaires.

Comme on le voit par ce bref portrait, entre l'agriculteur et l'adhérent de Bretagne Vivante, les problèmes peuvent être les mêmes ! La pression foncière sur l'espace rural, la préservation du bocage et son entretien, la conservation d'habitats au sein même de l'exploitation sont autant d'échanges possibles entre naturalistes et agriculteurs pour approfondir les connaissances de chacun et évoluer ensemble. ■



Les groupes naturalistes à l'honneur



Une nouvelle pousse à Bretagne Vivante : un groupe botanique régional.

À l'occasion de la révision de la convention cadre qui unit Bretagne Vivante au Conservatoire botanique national de Brest (CBNB), notre association a décidé de dynamiser et de mettre en valeur la filière botanique qui foisonne d'activités mais agit souvent à l'ombre de son feuillage...

Pour ce faire :

- Une nouvelle convention a été signée avec le CBNB pour une période de 5 ans (2012 à 2016) avec pour ambition d'améliorer les connaissances sur la flore et les habitats naturels, de travailler à leur conservation et de développer des actions de sensibilisation sur ces thèmes.
- Le groupe régional botanique, appelé « Bretagne Vivante Botanique » en écho aux autres groupes naturalistes formés ou à venir, a été créé pour animer la nouvelle convention, coordonner les activités botaniques salariées et bénévoles sur l'ensemble du territoire, mutualiser outils et expériences et mettre en réseau les bota-

nistes, confirmés comme débutants.

Trois référents, Patrick Alber, bénévole de la section de Rennes ; Aurélia Lachaud et Luc Guibard, salariés de l'association, constituent le noyau de ce groupe qui ne demande qu'à germer, croître et fructifier avec le soutien de tous !

Chaque année, plusieurs actions phares guideront notre activité botanique régionale.

Pour 2013 par exemple, plusieurs actions sont envisagées :

- Des prospections à la recherche de la fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) et de l'étoile d'eau (*Damasonium alisma*) en Ille-et-Vilaine
- La contribution à la localisation des stations d'asphodèle d'Arrondeau (*Asphodelus arrondeaui*) dans le Morbihan
- ou encore la prospection conjointe gentiane pneumonanthe (*Gentiane pneumonanthe*) et azuré des mouillères (*Maculinea alcon*).

Sophie Coat

responsable du pôle « expertise et suivis »

Ce n'est pas tout. Rappelons-le, le groupe est en phase végétative, tout est possible. Sa fonction sera aussi d'épauler les initiatives locales en faveur du développement de la bota, de diffuser de l'information, de former les botanistes, de contribuer à animer le groupe de discussion botanique du forum Bretagne Vivante des Naturalistes de l'Ouest et de répondre à toute demande botanique au sein de Bretagne Vivante.

Pour manifester votre intérêt pour ce groupe, participer, envoyer vos souhaits, idées, envies, recevoir les informations circulant sur la nouvelle liste de diffusion (groupe.botanique@bretagne-vivante.org), il vous faut renseigner la nouvelle version du bulletin d'adhésion ou contacter les référents à l'adresse suivante : botanique@bretagne-vivante.org ■



Patrick Alber, bénévole de la section de Rennes

Aurélia Lachaud, chargée de missions naturalistes à Bretagne Vivante, basée en Loire-Atlantique

Luc Guibard, chargé d'animation, de formation et d'expertise naturaliste à Bretagne Vivante, basé en Finistère



Bretagne Vivante Ornithologie : un nouvel envol pour l'ornithologie bretonne

Emmanuel Holder

Suite à la publication de l'Atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne à l'automne dernier, le conseil d'administration du Groupe ornithologique breton (GOB) a voté le projet de fusion avec Bretagne Vivante. Mutualiser nos compétences et nos moyens pour épauler l'ornithologie associative et créer un groupe régional porteur d'un projet fédérateur était l'idée de départ. La dynamique est lancée !

Plus de 100 personnes ont participé aux premières Rencontres d'ornithologie bretonne, organisées à Rennes les 24 et 25 novembre derniers. Cet événement, venu officialiser la naissance de Bretagne Vivante Ornithologie, a fédéré les acteurs de l'ornithologie régionale (amateurs et professionnels) et favorisé l'échange, l'information et la valorisation de l'action des ornithologues en Bretagne. La seconde édition de ces rencontres, qui sera organisée avec le Groupe d'études ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA), mijote déjà.

En parallèle, le groupe Bretagne Vivante Ornithologie met en place son fonctionnement et son programme d'actions.

Le comité de pilotage régional (copil), dont la première réunion s'est tenue en décembre 2012, est animé par Patrick Philippon (ex-président du GOB) avec le soutien de Sophie Coat, directrice scientifique et référente salariée à l'échelle régionale. Ce copil a pour missions principales de définir les orientations d'action et de formation au niveau régional, d'assurer l'organisation et le fonctionnement du groupe et de mutualiser les expériences et les outils.

Localement, les cinq groupes territoriaux (29N, 29S, 35, 44 et 56) assurent la déclinaison opérationnelle des orientations du copil et font part de leurs expériences, d'informations de terrain et d'outils au niveau régional. Chaque groupe territorial dispose d'une autonomie de fonctionnement et est animé par deux référents bénévoles, avec le soutien d'un ou deux référents salariés. ■

Le programme d'actions de Bretagne Vivante Ornithologie :

I. Dynamiser et épauler l'ornithologie associative

1. Structurer et dynamiser le réseau des ornithologues
2. Accueillir de nouveaux ornithologues et toute personne intéressée par les oiseaux sauvages
3. Organiser des formations à l'ornithologie
4. Piloter les Rencontres d'Ornithologie Bretonne

II. Organiser et développer la connaissance ornithologique

1. Mettre en cohérence les actions ornithologiques au niveau régional
2. Définir des thèmes d'enquêtes prioritaires
3. Proposer une réponse coordonnée aux sollicitations
4. Produire, synthétiser, analyser l'information

Pour rejoindre l'un de ces groupes, il vous suffit de mentionner votre souhait de rattachement à Bretagne Vivante Ornithologie sur la nouvelle version du bulletin d'adhésion ou d'en faire la demande auprès d'un des référents listés dans le tableau ci-dessus.

Vous serez alors inscrit à la liste de diffusion (groupe.ornithologie@bretagne-vivante.org) et recevrez gratuitement la version informatique de la revue Ar vran (**qu'il est aussi possible de recevoir en version papier moyennant un versement de 10 € par an à l'association**).

Vous pouvez également envoyer un mail à : ornithologie@bretagne-vivante.org afin de contacter directement les référents du comité de pilotage.

Groupes	Référents salariés	Référents bénévoles
29 nord	Stéphane Wiza (animation) (stephane.wiza@bretagne-vivante.org) et Yann Jacob (terrain) (yann.jacob@bretagne-vivante.org)	Sébastien Mauvieux (sebastien.mauvieux@neuf.fr) et Thierry Quélenec (croac29@wanadoo.fr)
29 sud	Gaétan Guyot (gaetan.guyot@bretagne-vivante.org)	Dynamique en cours de création
35	Régis Morel (regis.morel@bretagne-vivante.org)	Emmanuel Chabot (emchabot@free.fr) et Jean-Luc Chateigner (jeanluc.chateigner@free.fr)
44	Charles Martin (charles.martin@bretagne-vivante.org)	Bernard Guillemot (be.guillemot@wanadoo.fr)
56	Jean David (jean.david@bretagne-vivante.org)	Guillaume Gelinaud (guillaume.gelinaud@bretagne-vivante.org), Nicolas Le Garff (nicolas.legarff@laposte.net) et Patrick Philippon (pact56.plo@wanadoo.fr)

La Directive Cadre **Stratégie pour le Milieu Marin**

Une directive communautaire de plus, pour quoi faire ?

Hervé Le Strat
Administrateur

Emmanuel Holder

Fin décembre 2012, avec un retard de 6 mois sur le calendrier fixé par l'Europe, la France a enfin pris les arrêtés correspondants aux trois premiers chapitres de la directive cadre européenne stratégie pour le milieu marin (DCSMM) du 17 juin 2008 relatifs à l'évaluation initiale du plan d'action pour le milieu marin (PAMM), à la définition du bon état écologique des eaux marines et à l'élaboration des objectifs environnementaux et indicateurs associés. Les deux autres chapitres définiront un programme de surveillance de la réalisation des objectifs (2014) et un programme de mesures (2015). Cette directive vise à parvenir au bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020.

Le conseil maritime de la façade Nord-Atlantique Manche Ouest a eu pour mission d'apporter compléments et avis sur l'évaluation initiale et les objectifs élaborés par les services de l'État avant la consultation publique. C'est dans ce cadre, avec la mission Mer de FNE, que le groupe Mer & Littoral de Bretagne Vivante a contribué à porter ses positions. [Voir sur www.bretagne-vivante.org dans l'espace dédié au groupe thématique Mer & Littoral en rubrique biodiversité le document « PAMM consultation avis BV 3/10/2012 »]

Que faut-il attendre de ces objectifs ?

En premier lieu la mise en place d'objectifs environnementaux nécessite une connaissance approfondie du milieu marin. Celle-ci est largement incomplète aujourd'hui et ce préalable reconnu par tous lors de l'évaluation initiale doit pousser notre association à renforcer et à structurer ses compétences sur cette thématique majeure dans notre région. Penchons-nous sur les objectifs les plus importants qui nous interpel-

lent directement dans notre région. En matière de **protection de la biodiversité** le développement des aires marines protégées est une des mesures fondamentales, la relance du projet de parc marin sur le Mor Braz serait un signal fort de cette volonté affichée à travers l'objectif de 20 % des eaux marines françaises protégées en 2020. Dans le même esprit nous attendons de la mission d'étude à laquelle nous participons qu'elle retienne pour le futur parc marin Normand-Breton des limites écologiquement fonctionnelles. De la même manière le **maintien**

des réseaux trophiques passe par la préservation des zones de nourriture particulièrement présentes dans les estuaires (vasières, roselières). Or ceux-ci sont trop souvent considérés comme des zones à industrialiser en priorité en raison des facilités de communication qu'ils présentent. C'est pourquoi nous défendrons jusqu'au bout la dernière vasière de l'estuaire de la Loire sur la rive Nord à Méan et serons force de proposition sur le projet de Réserve Naturelle Nationale et le rétablissement du fonctionnement hydraulique de l'estuaire.

Concernant la **réduction de l'eutrophisation**, on ne peut pas se satisfaire de recommandations qualita-

tives dont la présence d'algues vertes sur nos côtes en quantité toujours accrue traduit l'inefficacité. La réduction des apports en nutriments dans les bassins versants (de sources agricoles, industrielles ou des stations d'épuration) doit être significative (40 % pris comme engagement au Grenelle). À quand un objectif sérieux de seuil de teneur en nitrates dans les eaux ?

Il ne faut pas oublier les **pollutions marines** qui ne se résument pas au déversement d'hydrocarbures lors de catastrophes de type Erika, sur lesquels on continuera d'exiger plus de prévention et plus de surveillance. Les eaux du littoral breton sont exposées depuis quelques années aux

effets destructeurs des immersions en mer de produits de dragages portuaires. Nous continuerons de réclamer une transition plus rapide vers le traitement des sédiments à terre, c'est très possible, certains ports y sont déjà passés !

Enfin il faut noter l'absence d'objectifs sur l'artificialisation du littoral, l'utilisation du Domaine Public Maritime (DPM) et les conséquences de sa sur-fréquentation.

Malgré ses manques, ce texte marque une avancée que l'on attendait. Reste à en surveiller de près la mise en œuvre dans le contexte de la baisse de crédit accordé à la protection des richesses naturelles marines comme terrestres. ■



Un élevage pour conserver la mulette perlière

Marie Capoulade
Coordinatrice du programme Life
marie.capoulade@bretagne-vivante.org

© Hervé Rommé

Dans le cadre du programme LIFE « Mulette », la Fédération de pêche du Finistère a bâti une station d'élevage de mulettes perlières d'eau douce. Quelques mois après la récolte des premières jeunes mulettes, comment l'élevage se déroule-t-il ?

Rappel du contexte

Visites de la station d'élevage

Des visites de la station d'élevage sont organisées à l'attention du grand public dès 2013. Le planning des visites et les modalités de réservation sont disponibles sur notre site Internet : www.life-moule-perliere.org/accueilmoule.php

La mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) est une espèce clé, indicatrice de la qualité de l'écosystème des rivières. Son cycle de vie possède une phase planctonique et une phase parasitaire sur les branchies d'un poisson-hôte de type salmonidé. L'espèce aurait disparu de plus de 60 % des cours d'eau français dans lesquels elle était présente au début du XX^e siècle avec des diminutions d'effectifs de plus de 90 %. Le fort intérêt patrimonial de l'espèce, véritable témoin du creusement des vallées du Massif armoricain, ainsi que ses caractéristiques bio-indicatrices très exigeantes et ses propriétés d'espèce parapluie font de la moule perlière une espèce à préserver.

Face à cette urgence, un programme LIFE+ a été confié à Bretagne Vivante en partenariat avec la Fédération de pêche du Finistère et le CPIE des Collines normandes en collaboration avec le Parc naturel régional Normandie-Maine et le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne.

La station d'élevage

Opération portée par la Fédération de pêche du Finistère, la station d'élevage a été achevée à la fin de l'été 2012. Bâtiment de plus de 300 m², il a pour fonction de préserver ex-situ et de manière distincte les différentes populations de moules perlières du programme LIFE. Cet élevage permettra aussi de disposer d'un stock d'individus qu'il sera possible de renforcer au sein des peuplements sauvages si la qualité du milieu le permet.

La récolte des larves

La première étape préalable à la mise en élevage concerne la récolte des larves de mulettes per-

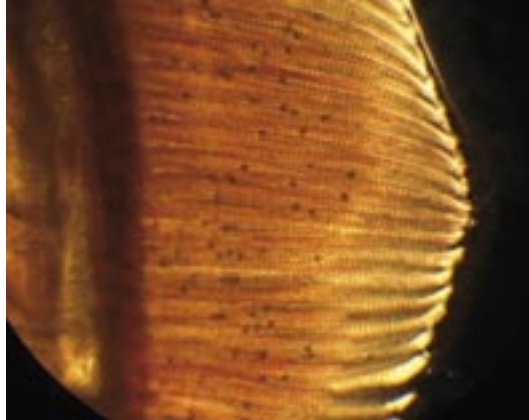


Larve de mulette au stade 5, prête à s'accrocher aux branchies d'un salmonidé.

© Bretagne Vivante

lières, ou glochidies. Cette étape est réalisée sur le terrain en surveillant l'incubation des larves auprès d'une dizaine de mulettes par cours d'eau chaque année, en sachant qu'une moule perlière peut émettre de 1 à 4 millions de glochidies. La vérification des branchies des mulettes, l'endroit où vont se loger les larves, est d'abord visuelle. Elle est suivie de l'analyse de l'état de maturation des larves. Seules des larves au « stade 5 » peuvent être récoltées pour être mises en contact avec des poissons-hôtes. C'est une fois cette dernière vérification effectuée qu'un léger choc thermique appliqué à la moule provoque la libération de ses larves, récoltées et rapatriées à la station d'élevage.

© Hervé Romé



Vérification de la présence des larves sur les branchies d'une truite fario.

La mise en contact avec des truites farios

Afin de permettre aux populations de moules perlières de clore leur cycle de vie en élevage, des poissons-hôtes doivent être disponibles pour accueillir les glochidies récoltées, qui vont se fixer à leurs branchies durant environ 8-10 mois. La Fédération de pêche du Finistère s'occupe ainsi d'élever une souche de truite fario de l'Elez servant uniquement pour les objectifs du programme LIFE. Une concentration d'environ 1 000 à 2 000 glochidies par poisson est calculée pour une mise en contact qui va durer 30-45 minutes. Quelques poissons sont ensuite sacrifiés pour vérifier le succès de l'opération (observation des branchies au microscope).



© Hervé Romé

Les yeux des bénévoles sont précieux pour le tri minutieux des jeunes mulettes.

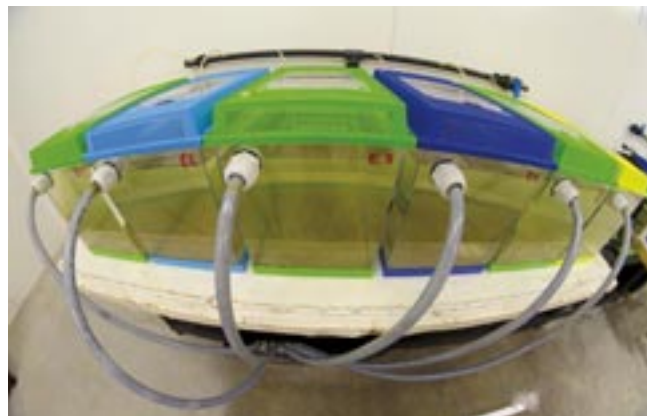
La récolte et le tri des jeunes mulettes

Après environ 10 mois passés sur les branchies des poissons, les premières jeunes mulettes ayant accompli leur développement commencent à se décrocher. C'est à l'aide de différents systèmes de filtres que les jeunes mulettes sont collectées. Malgré toute l'attention portée à cette récolte, de nombreux débris végétaux ou fèces de poissons peuvent rester dans l'échantillon. Il convient de les retirer pour éviter toute formation précoce de film algal pouvant asphyxier les fragiles mulettes. Elles sont alors examinées et triées à l'unité sous la loupe binoculaire. En 2012, cette dernière étape a demandé la participation de nombreux bénévoles : 29 personnes pour environ 280 heures de tri entre le 31 mai et le 20 juin 2012.

La mise en élevage

Les systèmes de mise en élevage actuellement utilisés sont composés d'aquariums de 20 L à raison de 1 000 mulettes par aquarium. Une épaisseur d'environ 1,5 cm de substrat d'aquariophilie a été rajoutée 1 mois après le décrochage des jeunes mulettes afin qu'elles puissent s'y enfouir, comme en milieu naturel. L'eau contenue dans les aquariums est de l'eau de source d'excellente qualité filtrée à 36 µm et changée toutes les semaines. Les mulettes, au nombre d'environ 20 000 individus, sont nourries tous les jours avec des micro-algues à raison d'une concentration de 30 000 cellules par mL. Le même système est aujourd'hui employé au Luxembourg à la station de Heinerscheid leur permettant d'obtenir de jeunes moules mesurant plus d'un centimètre à 1 an. La croissance de nos mulettes semble se dérouler aussi bien que chez eux : âgées aujourd'hui de 6 mois elles mesurent déjà 5 mm.

© Hervé Romé

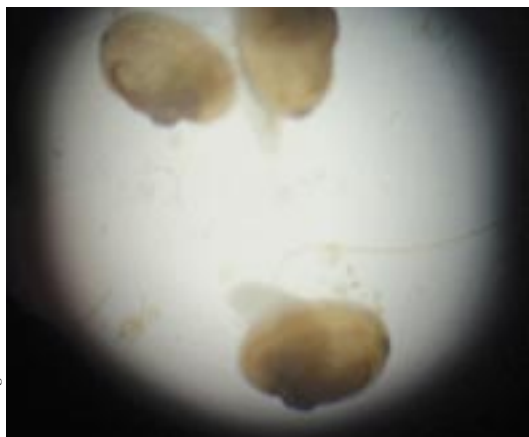


Chaque aquarium contient environ 1 000 jeunes mulettes.

Le renforcement

La réalisation d'une station d'élevage de moules perlières est une action phare du projet afin de sauvegarder les 6 principaux noyaux restants du Massif armoricain. Entre le 1er septembre 2010 et le 31 août 2016, le programme permettra en parallèle d'unir, sensibiliser et accompagner les acteurs et gestionnaires des cours d'eau autour de la restauration de la qualité du milieu. En effet, c'est si (et seulement si) le milieu retrouve une qualité suffisante, que le renforcement des populations sauvages sera entrepris et la conservation à long terme des noyaux sauvages garantie. ■

© Bretagne Vivante



Mesurant plus de 2 mm, ces jeunes mulettes de 6 mois sortent leur pied pour se déplacer.



Le Savant et l'Ami

Yves Le Cœur
Bénévole de la section Kreiz Breizh

Le frère Joseph Moisan nous a quittés le 27 décembre 2012 à l'âge de 91 ans.

Adhérent de la première heure à la SEPNB, aujourd'hui Bretagne Vivante, le frère Moisan avait conservé son attachement à l'association jusqu'à sa dernière heure. Il fut aussi un collaborateur de haut niveau du Conservatoire Botanique National de Brest et membre de la Société Géologique et Minéralogique de Bretagne. Il anima, pour notre plus grand bonheur, de multiples sorties botaniques et géologiques.

Ceux qui l'ont connu garderont le souvenir d'un homme affable partageant sa passion pour le Vivant avec ferveur et compétence. Nous étions impressionnés par ses connaissances, sa grande mémoire, c'était le Savant. Mais ce qui nous frappait le plus c'était sa discrétion, son humilité, le doute était chez lui une seconde nature, il fallait toujours vérifier, se documenter, aller consulter les spécialistes de la faculté de Rennes, il a été étudiant jusqu'à son dernier souffle. Lorsqu'on le rencontrait, il s'adressait à vous en égal, il vous hissait à son niveau, si vous étiez attentif à son discours vous deveniez un collègue botaniste ou un collègue minéralogiste, si vous y étiez hermétique il ne vous en tenait pas rigueur, vous étiez un ami de toute façon et il était attentif à votre vécu sans jamais s'immiscer dans votre vie privée. Quand il portait un jugement c'était sur les actes et non sur les personnes. C'est cette grande qualité humaine qui nous faisait apprécier le Scientifique.

Le frère Moisan s'était engagé très tôt dans la Congrégation des Frères de La Mennais à Ploërmel, une communauté qui se consacre à l'Éducation chrétienne et profane. L'engagement religieux de frère Moisan était le fondement de sa personne et, dans le même temps, sa fascination pour le Vivant, pour la Connaissance relevait aussi du sacré. Ces deux aspects de sa personnalité n'étaient jamais ostentatoires, on ne le voyait jamais sur le devant de la scène ni sous les feux des projecteurs.

Le frère Moisan était d'une grande rigueur et d'une grande exigence pour lui-même. Son engagement dans l'éducation l'avait conduit à compléter sa formation et il s'y donnait jusqu'à l'épuisement. La transmission de connaissances solides aux élèves et étudiants était à la mesure de la considération qu'il avait pour les jeunes. C'est ainsi qu'il devint une référence en botanique. Il fut le découvreur d'une nouvelle espèce de fougères, le *Trichomanes speciosum*, dans le puits du lycée agricole La

Touche à Ploërmel où il enseignait en 1948. Toujours saisi par le doute il fit venir de grands botanistes pour confirmer sa découverte. Par la suite il sillonna, à vélo, les environs de Ploërmel puis de Pontivy à la recherche de cette fougère remarquable des puits. Il la découvrit dans une centaine de puits sous sa forme feuillée. Il travailla de concert avec le Conservatoire Botanique National de Brest à l'étude et à la protection de cette fougère rare bénéficiant d'un statut de protection européen. Il accompagna des étudiants du Conservatoire Botanique de Brest dans leurs recherches sur cette fougère mystérieuse. La grande joie de frère Moisan était d'aider les jeunes qui venaient le voir pour leurs travaux d'études.

Les programmes scolaires changeant, la géologie fut mise à l'honneur. Ceci amena Frère Moisan à s'intéresser aux minéraux. Toujours avec la même passion il suivit des journées de formations, des séminaires, des stages organisés par les unités de recherches des universités. C'étaient ses vacances. Inlassablement il consultait les professeurs de l'Université de Rennes pour lesquels il avait une grande considération. Pour comprendre les roches, il faut examiner leur composition minérale en lames minces, en lumière polarisée. Alors il apprit à faire lui-même ses lames minces et il y faut de la patience et du savoir faire. Cette dernière passion ne l'a plus jamais quitté. La beauté des minéraux, vus au microscope en lumière polarisée, le fascinait au plus haut point. Certains penseront qu'il s'est éloigné du Vivant mais, selon la Genèse « Dieu pris de l'argile dans sa main, l'humecta de sa salive puis, de son souffle, l'anima... ». Que la lumière soit et la Vie fut !

Des travaux scientifiques récents n'excluent pas la possibilité que la vie soit apparue dans les roches, dans l'intimité des minéraux.

Penché sur son microscope le frère Moisan tutoyait, dans la plus grande humilité, le grand mystère de l'origine de la Vie.

Les minéraux étaient sa cathédrale, un univers de lumière et de couleurs diffusées par des vitraux cristallins chantant la gloire du Très-Haut. Les lames minces étaient son livre de prières, son bréviaire qu'il feuilleta jusqu'à son dernier souffle.

Ce fut l'histoire singulière de l'enfant de Saint-Gravé qui gardait les vaches dans la campagne du pays Gallo. ■

L'engagement de Bretagne Vivante

Hervé Le Strat
Administrateur

à Notre-Dame-des-Landes

Il n'est pas inutile de rappeler les raisons de l'engagement de Bretagne Vivante dans la lutte contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Ce projet est dévastateur pour la biodiversité et les espaces agricoles (2000 ha de bocage et de zones humides), il est inutile (sans justification économique ou technique) et ruineux pour la collectivité (coût de 600 millions d'euros, sans compter les dessertes routière et ferroviaire).

Jusqu'à présent l'action de Bretagne Vivante s'est concentrée sur le plan juridique. Avec d'autres associations (LPO 44, SOS Loire Vivante, ERB et FNE Pays de la Loire à partir de 2010) nous avons apporté nos idées et nos arguments dans plusieurs démarches juridiques pour contester le bien fondé financier et économique du projet autant que ses impacts environnementaux. C'est pour ces raisons que Bretagne Vivante a déposé un avis défavorable lors de l'Enquête publique en novembre 2006. Lorsque le Premier Ministre a signé le 9 février 2008 le décret déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation du projet d'aéroport et de sa desserte routière, le CA de Bretagne Vivante a décidé de s'associer au recours en Conseil d'État présenté par l'ACIPA¹.

Aucune piste n'a été négligée : dépôt de plainte auprès de la commission européenne pour non respect du droit communautaire fin 2009, audience auprès de la commission d'enquête loi sur l'eau durant l'été 2012, demande de classement N2000 et enfin en octobre 2012 nous nous sommes joints à la saisine adressée par l'ACIPA à la commission des pétitions européenne.

Pour remettre les enjeux écologiques au cœur de notre action, en décembre dernier nous avons lancé un nouveau défi biodiversité visant à organiser des inventaires naturalistes sur toute la zone. La communauté naturaliste s'est aussitôt largement mobilisée. Ainsi nous allons apporter à la commission scientifique et plus largement à nos concitoyens la preuve de la richesse naturelle de la zone et montrer que sa destruction ne pourra jamais être compensée. ■

¹ L'ACIPA (Association Citoyenne Intercommunale des populations concernées par le Projet d'Aéroport), coordination créée en 2003 contre ce projet est constituée aujourd'hui de plus de 40 associations dont BV et mouvements politiques.

Derrière les prospectus verts, la nature en péril

Jean-Marie Dréan
Naturaliste

Un chemin de bocage en janvier

Derrière les prospectus verts, la nature en péril

Appelons un chat, un chat et un aéroport, un aéroport

Je viens de lire dans le journal de Nantes métropole que ce sera le premier aéroport HQE (Haute Qualité Environnementale) en Europe. Oui l'aérogare sera bien isolée, ça dépensera moins de chauffage, et il y aura de la pelouse sur le toit et des panneaux solaires.

Replaçons-nous dans le contexte pour y voir plus clair : la consommation de combustibles fossiles est peut-être déjà allée trop loin, nous sommes au bord du gouffre en matière de réchauffement climatique. Et, à ce moment-là, une poignée de politiciens et d'industriels décident de construire un aéroport de plus et veulent nous faire croire que c'est une idée géniale, que c'est le bon moment pour faire voler plus d'avions.

Un aéroport avec de l'herbe sur le toit ça reste une structure destinée à

faire voler des avions, qui se propulsent et se propulseront toujours avec du kérosène qui vient du sous-sol à l'autre bout du monde et qui va rester sous forme de CO₂ au-dessus de nos têtes. C'est comme une voiture avec des pneus en caoutchouc bio : ça roule toujours avec de l'essence, et ça pollue toujours mille fois plus que de rouler à vélo.

Et une fois que la terre sera bétonnée, il faudra aller très loin chercher la nourriture qui aurait dû pousser sur ce bout de terre intacte. Il faudra la faire venir en bateau, en camion, et pourquoi pas en avion. Il faudra faire la guerre pour continuer d'exploiter des pays qui produisent la nourriture qu'on ne produira plus, l'uranium qu'on n'a déjà plus et le pétrole qu'on n'a jamais eu. Jacques Auxiette a dit « *on ne nourrit pas la planète avec l'agriculture de proximité* » (Nouvel observateur du 13 décembre 2012). Je ne vois pas avec quoi d'autre on pourra se nourrir.

J'ai trouvé nécessaire cette petite introduction à propos de l'impact environnemental global de ce projet

et du signal qu'il donne au monde. C'est cet aspect qui m'a d'abord fait bondir. À quoi bon sauver des espèces de plantes et d'animaux si l'on continue d'aller vers un monde qui choisit de laisser cuire la planète, et qui choisit d'exploiter la moindre chose à des fins mercantiles ? Dans ces conditions-là, les espèces menacées disparaîtront de toute façon, et aucune forme de techniquologie ne pourra jamais les recréer.

Et pourtant il y a une loi sur l'eau...

Voyons maintenant ce que veut dire pour l'environnement local la construction de ce genre de jouet. Parlons du sous-sol dont chacun a vu qu'il était partout gorgé d'eau. C'est une immense éponge dans laquelle l'eau s'accumule pendant tout l'hiver et qui rend cette eau progressivement dans les périodes sèches. Des bassins d'orage peuvent ralentir le ruissellement pendant les fortes pluies mais, une fois les sols imperméabilisés, rien ne pourra jamais remplacer cette réserve d'eau

qui alimente les sources de nombreuses rivières. Et parmi ces rivières, il y a le Gesvres, dernière rivière du département à abriter une population de truites indigènes, ce qui veut dire que son eau est encore assez pure et son cours assez naturel. Cette rivière longe de près la zone du projet et si l'aéroport se fait cette dernière « rivière des truites » risque bien de se transformer en première des rivières détruites. Tous les experts de l'eau savent l'importance de ces zones de sources, de ces têtes de bassins versants. Les rapports d'études préalables au projet n'ont rien trouvé de mieux à dire que les destructions envisagées ne sont pas si importantes vu qu'elles ne touchent que les sources... Ayez confiance...

Si on blesse quelqu'un, ça n'a pas de sens de faire un pansement à une tierce personne en laissant le blessé se débrouiller. C'est avec le même bon sens que la « loi sur l'eau » qu'ils se promettent de ne pas respecter exige que toutes les mesures de compensation pour l'eau se fassent dans le bassin versant où les travaux se font pour que la rivière touchée soit le mieux conservée possible. En fait ici les destructions seront si importantes que les pouvoirs publics ont d'ores et déjà annoncé qu'ils ne respecteront pas ces réglementations, et ont le projet d'appliquer leurs compensations dans les bassins versants d'autres rivières.

Pendant ce temps, quand ils parlent de la résistance sur la ZAD, ils répètent à l'envi « force doit rester à la loi ». Force est de constater qu'ils ne donnent pas l'exemple.

Certaines choses ne peuvent pas être recréées

Sur ces sous-sols plein d'eau, il y a des sols. Ces sols abritent des espèces végétales typiques des landes et des milieux pauvres en nutriments : le genêt des Anglais, la bruyère à balais, le flûteau nageant qui est protégé, le nard raide... Les landes que constituent ces espèces sont elles-mêmes l'habitat d'animaux spécifiques, comme l'engoulevent d'Europe. Toutes ces espèces autrefois courantes sont devenues rares



En hiver, on peut chercher les œufs de thécla dans les prunelliers.

parce que partout les champs ont été labourés en profondeur et couverts d'engrais. À Notre-Dame-des-Landes certains sols en ont réchappé et restent des sols pauvres. Cela mérite une précision : les engrais contenant de l'azote finissent par disparaître du sol, lessivés par la pluie, pour aller nourrir ces algues vertes que tout le monde a bien vues sur la plage. Ce n'est pas le cas des phosphates qui restent dans le sol pour de très, très longues durées. Il en est de même pour d'autres amendements.

En conséquence, les biotopes hérités des landes ou de l'agriculture très extensive, qui subsistent dans ce secteur en partie grâce à l'ancienneté du projet d'aéroport qui a bloqué le remembrement, ont disparu des alentours d'une façon définitive. Aucun bocage de substitution reconstitué à côté ne pourra les remplacer d'ici des siècles. Idem pour les vieilles haies, les vieux talus, les arbres creux, biotopes indispensables des chouettes, des insectes du bois mort et des chauves-souris, espèces protégées



Vieilles souches et arbres creux sont systématiquement répertoriés, non pour leur beauté, mais pour l'abri potentiel qu'ils offrent à de nombreuses espèces.

aussi pour la plupart. Ce sont des choses qui ne se reconstruisent pas sur commande, en deux coups de pelleuse. Il s'agit au contraire d'un équilibre complexe, basé sur une longue histoire et impliquant une immense diversité d'êtres vivants liés par des interactions subtiles.

C'est le moment de répéter que l'obligation des mesures compensatoires environnementales ne dure que la durée de la concession de l'aéroport, soit 50 ans. Même pas le temps nécessaire pour qu'une lande ne se stabilise et n'accumule sa terre de bruyère caractéristique. Et il n'y aura pas moyen à ce moment-là d'enlever les pistes et les routes, de les enrouler comme des vieux tapis et de faire réapparaître la terre d'origine.

Déménagement précipité

Parlons enfin des mares et des fossés, puisqu'ils grouillent de larves de salamandres et autres animaux aquatiques. Le réseau de mares et de haies de la ZAD est d'ailleurs un « spot » majeur, à fort enjeu, pour une espèce protégée d'amphibien : le triton marbré. Il est bien sûr interdit de détruire ces animaux et si aucune

Nicole Maillard



Naturalistes dans la brume mais pas perdus pour autant.

autre solution n'est possible il y a une obligation de les *déplacer* pour les sauvegarder (comme pour les autres espèces protégées, végétales et animales). Pour recréer des mares vivantes, avec leurs végétaux caractéristiques, et pour commencer à reconstituer le bocage, les bois et les fourrés qui sont les lieux de vie de ces tritons en dehors de la saison où ils se reproduisent dans l'eau, il faudrait au minimum dix ans. Je n'ai pas vu de tels travaux ces dernières années. Donc soyons clairs : les animaux qui seront « déplacés » au plus tard dans un an vont aller, en vérité, crever dans des trous d'eau trop neufs, entourés d'une campagne qui ne les nourrira pas assez. C'est tristement simple à comprendre pourtant.

Et ce n'est pas tout

Il paraît que c'est très écologique de construire un aéroport à la campagne pour pouvoir densifier la ville de Nantes en abandonnant l'aéroport actuel. D'abord il n'est pas sûr du tout que celui-ci sera abandonné, les dernières déclarations officielles tendent même à promettre l'inverse (rappelons au passage que le « Grenelle de l'environnement » interdit la construction de tout nouvel aéroport. Pour Notre-Dame des Landes il a fallu prétexter d'un « transfert d'aéroport »). Ensuite, on n'a toujours pas vu un aéroport sans hôtels, sans constructions et zones d'activités de toutes sortes qui se réalisent autour. Qu'on ne nous fasse pas croire que, au finale, ce sera moins d'urbanisation. Ensuite il y aura toute une quantité de routes et de chemins de fer qui se construiront pour le desservir, dont le projet, lui aussi assez pharaonique et dévoreur d'espace, de TGV Nantes-aéroport-Rennes. Et enfin, ceux qui travaillaient sur la zone de Nantes-Atlantique vont parcourir ces routes tous les jours pour suivre leur emploi (s'il y en a) au nouvel aéroport, en s'ajoutant au déjà-trop-de-monde qui vit au sud de la Loire et qui travaille au nord. Tout ça pour dire que les destructions et le bétonnage dont on a parlé ne vont pas se limiter à la surface de la piste et au barreau routier, il y en aura plus que ça bien entendu.

Si c'est ça la Haute Qualité Environnementale de Nantes « Capitale Verte de l'Europe » pour 2013, il y a de quoi pleurer... ou devenir fou. ■



Naturalistes en lutte et au rendez-vous

François de Beaulieu
Administrateur

Le bocage de l'arrière pays nantais était bien pris dans la brume et les thermomètres des voitures oscillaient entre 0°C et 1°C ce dimanche 13 janvier 2013. Un peu après 9 heures, un des journalistes présents s'était déjà risqué à un premier comptage et avait trouvé 135 naturalistes rassemblés sur la place de l'église sans vraiment pouvoir tenir compte de ceux qui continuaient à arriver de minute en minute. Ce n'est que le soir au retour de chacun des 13 groupes formés que l'on a pu faire un pointage précis des participants : ils étaient 202 ! Jamais la communauté naturaliste n'avait manifesté à ce point sa capacité de mobilisation.

L'appel aux naturalistes n'avait pourtant été diffusé que le 20 décembre et on peut le résumer à une formule : « C'est une richesse "incompensable" et la communauté naturaliste ne peut que s'attacher à le montrer concrètement en réalisant des inventaires et en les valorisant. » Mais, repris sur le site <http://acipa.free.fr/>, de <http://zad.nadir.org/>, de <http://fabrice-nicolino.com>, il avait très rapidement amené des dizaines de personnes à

envoyer des messages à naturaliste-senlutte@gmail.com et des centaines de visiteurs sur <http://naturaliste-senlutte.overblog.com/>. Une équipe de naturalistes issus des principales associations régionales de protection de la nature alertées en amont avaient jeté les bases des protocoles d'études et d'une organisation thématique. Le fonctionnement sous forme d'un collectif rassemblé sous le titre « Naturalistes en lutte » répondait au besoin de ne pas privilégier telle ou telle association, quitte à ce que chacune apporte, selon ses moyens, compétences et moyens matériels. Plusieurs membres du collectif étaient engagés de longue date dans la lutte et les contacts locaux ne manquaient pas, en particulier pour veiller à avoir l'accord des agricul-

teurs pour mener des recherches sur leur territoire (40 sur 41 ont validé la demande).

Biodiversité naturaliste

En fait, le succès du premier rassemblement de Naturalistes en lutte répondait à une attente profonde. Elle a ainsi permis de découvrir que, spontanément, tel ou tel avait noté des observations lors d'un passage sur la zone et se désespérait un peu de ne savoir qu'en faire. Il faudrait parler de ce naturaliste qui a vécu pratiquement deux ans dans la ZAD et a accumulé les observations. L'idée de rester inactif face au saccage de 2000 hectares d'une nature exceptionnelle restait en travers de la gorge

« Petit naturaliste amateur, j'ai eu le grand bonheur, hier, de parcourir landes et prairies humides, heureux de traverser un monde encore libre. L'envol d'un hibou des marais a été à la fin du périple une belle épiphanie. Merci au patron de l'équipée, très pointu en botanique et en hydrographie. Je reviendrai dans un mois avec mes petits moyens. Merci aux combattants. »

J.-M. du 29
naturaliste en lutte



« Participation au-delà des espérances en ce petit matin de janvier, pourtant brumeux et froid. Plus de 200 passionnés de nature réunis pour explorer les richesses de la campagne autour de NDDL. Si le terme de « naturaliste » ne pouvait raisonnablement pas s'appliquer à beaucoup de participants (dont je fais partie), la curiosité et la motivation ont compensé le manque de connaissances chez les néophytes.

Bravo aux organisateurs : moins d'une demi-heure après le RV, les équipes étaient déjà sur le terrain, cartes et stylos à la main, avec une démarche claire préétablie : repérer tous les lieux potentiels de biodiversité : talus arborés continus (les TAC n'ont plus de secrets pour moi !), ruisseaux, mares, prairies humides, arbres creux, etc.

Ceux qui avaient l'œil ont permis aux autres de repérer les multiples traces de vie animale, même au cœur de l'hiver. Des poils de sangliers laissés dans les bauges aux réjections de chouette, en passant par les grimpeaux accrochés aux troncs et sans oublier le chevreuil qui a décollé à quelques mètres de nous. On préfère ce type de décollage à celui d'un A320...

Deux conseils pratiques aux futurs participants :

- choisir une hauteur de bottes suffisante : NDDL est définitivement une zone humide, ceux qui sont revenus avec des chaussettes mouillées le confirment !

- préférer des vêtements à poches plutôt qu'un sac à dos (le pique-nique peut rester dans les voitures si on y retourne pour déjeuner). Passer à travers les clôtures avec un sac sur le dos, ce n'est vraiment pas pratique !

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à faire de cette journée une vraie réussite ! »

Pascale
naturaliste en lutte

Les informations détaillées sont reportées sur un fond de carte très agrandi puis sont mises en commun dans la salle de regroupement.

de tous ceux qui ne veulent pas que l'activité d'observation de la nature se réduise à compter les points et à déplorer les défaites.

Destinée à mettre en valeur les richesses du bocage menacé, l'action a mis aussi en évidence les richesses de la communauté naturaliste. De l'étudiant en BTS « Gestion et protection de la nature » à l'universitaire, du spécialiste en mousses aux « généralistes », de l'expert professionnel au simple amateur, chacun voulait apporter sa capacité à identifier, prendre des notes, faire des photos, cartographier, compter... On aurait pu croire l'espèce naturaliste en voie d'extinction, elle a montré sa belle vigueur.

Remettre la biodiversité au cœur du débat

Quant à l'objectif de mieux faire connaître la richesse de la biodiversité à Notre-Dame-des-Landes, nul ne doutera que ce n'est pas l'affaire d'une seule sortie. Mais le travail est engagé par cette reconnaissance sur l'état du bocage (chaque haie a été caractérisée), l'état des parcelles (culture, prairies naturelles, etc.) réalisé grâce à une méthodologie commune et un système de codage très précis. Le regard aiguisé des uns et des autres fait changer l'échelle des approches au fil des talus boisés et des haies. Ainsi la présence des œufs d'un papillon, la thècle du bouleau, microscopiques oursins déposés à l'aisselle des rameaux de prunellier, révèle un bocage en bonne santé. Les vieux arbres vrillés ou percés de cavités sont notés pour leur capacité à accueillir chauves-souris, invertébrés, oiseaux. Et comment ne pas s'émerveiller du semis des mares où les tritons marbrés, qui hivernent

sous les vieilles souches et dans le talus, viendront bientôt pondre. Il est même des naturalistes-agriculteurs pour faire remarquer à quel point les vers de terre sont présents, même dans les parcelles où a poussé du maïs !

La force des arguments techniques, économiques, politiques contre le projet d'aéroport avaient presque tendance à faire oublier l'importance du dossier écologique. On peut saluer au passage les journalistes, les photographes et les vidéastes qui suivaient la lutte et qui ont immédiatement pris contact pour intégrer cette dimension essentielle à leur travail. « Embedded » dans les groupes qui arpentaient le bocage, ils sont un relais capital pour faire savoir que les porteurs du projet s'attaquent à l'un des plus beaux éléments du patrimoine naturel de Loire-Atlantique et que les naturalistes ne sont pas décidés à laisser faire. ■

« Pour ma part, j'ai passé un moment partagé entre l'exaltation et la consternation. Exaltant, parce que petit à petit on y apprend beaucoup de choses sur cette nature qu'il faut absolument défendre, consternant parce que le sort qui lui est réservé à NDDL est effrayant. On aurait tendance à baisser les bras devant les tout-puissants d'en face mais il ne faut pas, ça vaut la peine de se battre. J'espère apprendre bien plus encore et surtout être utile au mouvement et à ce bel environnement proche de chez moi. Vivement le prochain RV et que les groupes soient structurés, le seul problème de dimanche c'est que nous étions si nombreux que la coordination était un peu compliquée. »

Véronique
naturaliste en lutte

Décompenseurs en lutte



Anne, Arnaud, Audrey, Camille,
Christophe, Marc, Philippe,
Jean-Marie.

Que ce soit au regard de la biodiversité ou au titre de la loi sur l'eau, AGO et l'État présentent de multiples mesures visant à compenser la destruction irréversible de la ZAD. La compensation est la dernière étape d'un triptyque Éviter, Réduire, Compenser. S'il nous semble évident que la construction de cet aéroport devrait avant tout être évitée, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a permis aux « opérateurs » d'avancer jusqu'à l'étape Compenser. Cette démarche est présentée comme « innovante » et plusieurs éléments laissent penser que l'expérience tentée ici devrait devenir un modèle pour d'autres grands projets en France. En effet, la méthode, commune aux dossiers biodiversité et loi sur l'eau, est proposée par le plus gros bureau d'étude environnemental en France, Biotope. Pourtant, cette méthode est critiquable sur de nombreux aspects, aussi bien sur le fond que sur la forme. C'est pourquoi, nous avons créé un groupe de travail, les décompenseurs en lutte, pour tenter de mettre au jour les menaces d'une telle approche, tant pour Notre-Dame-des-Landes que par la « flexibilisation » destructive qu'elle permettrait ailleurs en France.

Voici quelques points sur lesquels nous pensons travailler.

1. La compensation écologique repose sur l'illusion que l'ingénierie et la toute puissance de la technique permettront de restaurer de la nature. Des études empiriques démontrent pourtant que la restauration de zones humides ne permet jamais de retrouver la biodiversité et les fonctions écologiques des zones naturelles. Cette arrogance techno-

phile est particulièrement inquiétante. Peut-on croire que la technologie va réconcilier croissance et nature ?

2. La compensation se fait en tranches, après un découpage technocratique : seules les espèces protégées sont considérées, seules certaines « fonctions » écologiques, sont considérées. L'entité que forme l'écosystème détruit n'est pas compensée en tant que telle comme un tout cohérent attaché à un territoire et des pratiques agri-culturelles mais morceau par morceau. Ces morceaux sont compensés séparément en ignorant leur interdépendance et leur degré de connexion. Peut-on déplacer la nature comme on déplace des voyageurs ?

3. Sur la base de hiérarchies fonctionnelles et de biodiversité, les différentes zones se voient attribuées des valeurs et des coefficients de « besoin compensatoire ». Ces coefficients varient de 0,25 pour les zones les plus « pauvres » à seulement 2 pour les plus « riches » (alors que le barème du Comité National de Protection de la Nature (CNP) préconise des coefficients allant jusqu'à 5 ou 10). Peut-on se satisfaire de ces coefficients, non validés scientifiquement, qui apparaissent comme un bricolage permettant une « compensation » au rabais pour AGO et l'État ?

4. La destruction occasionne une perte de nature immédiate et certaine, tandis que la compensation par des projets de restauration écologique (type « actifs de nature » qui sont une forme de spéculation) ne peuvent éventuellement compenser que de façon différée

dans le temps et incertaine. Les mesures compensatoires proposées aussi bien pour l'aéroport que pour le barreau routier prévoient de l'acquisition foncière et des contractualisations (baux ruraux de 9 ans) avec des agriculteurs afin d'« améliorer » le bocage et les zones humides existantes en périphérie de la ZAD. Peut-on accepter qu'aucune garantie ne soit donnée quant à la sécurisation réglementaire de ces mesures dont la durée n'est ni à la hauteur de celle de la concession (55 ans) ni de celle nécessaire à la restauration écologique ?

5. L'équivalence écologique nécessaire à l'échange est formalisée par des "Unités de compensation" qui visent à rendre commensurables (c'est-à-dire comparables sur une même unité de valeur) des couleuvres et des chauves-souris. Ces unités de compensation peuvent être achetées par des banques d'un nouveau genre, des banques « d'actifs naturels » à l'instar de la CDC-Biodiversité. Partout en France de nouveaux opérateurs de compensation sont labellisés par l'État, autorisant des multinationales (comme Veolia ou Bouygues) à faire des profits supplémentaires grâce à ce nouveau marché compensatoire. Peut-on échanger des espèces et des fonctions écologiques sur des marchés comme des titres d'actifs financiers ?

Si ce travail vous intéresse, entre visites de terrain et décodage de dossiers technocratiques, rejoignez-nous en contactant :

decompenseurs@gmail.com ■

Parcs nationaux ou chasses gardées ?

Et si on parlait un peu du Loup dans Bretagne Vivante « Magazine » ?

Alain Thomas
Représentant de Bretagne Vivante au CESER



Non pas par effet de mode ni par pure idolâtrie à l'égard de *Lupus canis* mais parce que des faits sans précédents et lourds de conséquences se sont récemment produits. Si l'espèce ne poursuivait sa lente recolonisation des reliefs français, il y aurait de quoi désespérer face aux lobbies hostiles à l'idée de cohabitation pastoralisme-prédateurs mais aussi face à une large frange de la représentation nationale.

Jean-François Noblet se fait ici le porte-parole de la cause des loups. Du temps où il animait avec fougue la FRAPNA, il avait inventé le Grain de sable. Celui qui grippe les rouages les mieux huilés, celui que tout un chacun était incité à insérer par une simple lettre, un clic pour dénoncer une initiative défavorable à la nature.

Aujourd'hui, excédé, il lance un pavé dans la mare.

Quel est le sens du plus ambitieux outil de protection de la nature, le Parc national, si des élus des communes labellisées considèrent que la restauration des écosystèmes exclut le retour des grands prédateurs ?

Les élus des Cévennes viennent de franchir ce pas ahurissant en bannissant le loup du territoire du Parc. Après tout, un député européen d'EELV avait lancé la curée dès l'annonce de l'arrivée d'un loup sur le Causse Méjean il y a quelques mois ! Et quand le Sénat et les vieux canidés usés de la politique comme des Robert Hue ou des Jean-Pierre Chevènement y ajoutent leur récent projet de loi anti-loups, il n'y a plus de limite à la surenchère démagogique.

Petit retour en arrière quand l'histoire bégaie. Les élus des communes de la Vanoise s'opposent ces temps-ci à un futur plan d'action du Parc déjà bien raboté. En son temps, la SEPNB avait vigoureusement réagi face à un projet de complexe touristique de 30 000 lits au cœur même du premier Parc national français. Dans le N° 60 de Penn ar Bed (mars 1970), Jean Didier écrivait « Plus de 3000 signatures ont été recueillies par les membres de notre Société ».

Bref, nous devons rester proches des associations engagées dans la défense d'une vision courageuse des parcs où la priorité reste celle de la biodiversité. En regardant autour de nous, dans notre jeune Parc marin d'Iroise, quelques voix ne s'irritent-elles pas déjà du rétablissement spectaculaire des phoques gris ? Nos futurs loups de mer ? ■



Faut-il liquider les parcs nationaux ?

Ce n'est pas parce que la Bretagne n'a pas de parc national qu'elle doit ignorer ce qui se joue actuellement sur les seuls grands espaces bénéficiant d'une protection forte en France.

Jean-François Noblet
journaliste et naturaliste,
www.ecologienoblet.free.fr

L'actualité récente des parcs nationaux français oblige le citoyen soucieux de l'intérêt général à réfléchir et à participer au débat. Le précédent gouvernement a fait voter la loi du 14 avril 2006 réformant les parcs nationaux français dont l'esprit était, selon Roselyne Bachelot, la ministre de l'Écologie de l'époque, de permettre aux élus des communes situées en zones périphériques du cœur des parcs nationaux de mieux intégrer les principes du développement durable. Noble intention mais véritable piège pour les protecteurs de la nature. En effet, il s'avère risqué, voire impossible, de faire admettre à un élu local, sous pression de ses électeurs, qu'il a une responsabilité nationale et supra nationale de protection de la biodiversité et des paysages quand il dirige une commune d'un parc national. Il suffit, pour s'en convaincre, de suivre ces quelques exemples qui démontrent que le ministère de l'écologie et le précédent gouvernement ont mal préparé cette réforme et sous-estimé ses conséquences.

Début octobre les élus locaux des communes du parc national de la Vanoise ont refusé le projet de charte pour la zone périphérique du parc. Hervé Gaymard, le président du Conseil général de Savoie, a même demandé l'arrêt de la procédure de concertation, ce qui a fait dire à la presse et aux associations

telles que Mountain Wilderness que les élus du parc national préfèrent l'or blanc des stations de ski aux richesses naturelles du massif. Sinistre cadeau pour le premier parc national français qui devrait fêter ses 50 ans d'existence en 2013 ! Heureusement Yves Paccalet et Claude Comet deux conseillers régionaux d'Europe écologie ont lancé une pétition nationale qui a déjà obtenu plus de 12 000 signatures (www.avaaz.org/fr/petition/appel pour la Vanoise).

Le parc des Cévennes face à ses responsabilités

Plus grave est la situation du parc national des Cévennes. En effet la dernière charte adoptée le 21 juin 2012 pour ce parc tend à démontrer que les ambitions de l'État en matière de protection de la biodiversité ont cédé face aux exigences des élus locaux : ainsi il est dorénavant permis de cueillir les fleurs à l'exception de celles qui sont protégées à l'échelle nationale, de chasser même au cœur du parc et de circuler en dehors des routes si on est résident. Malgré la suppression de certaines mesures de protection inhérentes à un parc national, le conseil d'administration a décidé le 18 octobre dernier, par 28 voix sur

33, de demander l'exclusion du loup sur le territoire du parc et d'autoriser le tir du prédateur même en zone centrale. Le président du Conseil d'administration M. Jean de Lescure, qui est également vice-président du Conseil général de Lozère, ajoute qu'il faut « réguler les vautours » dont la réintroduction a pourtant été un succès dans les Cévennes et un exemple pour le retour des rapaces nécrophages pour toute l'Europe. On touche là le fond et une vraie question : faut-il liquider les parcs nationaux parce qu'ils gênent les intérêts d'une minorité d'habitants ?

Nous devons apporter une réponse argumentée et rigoureuse devant un tel choix de société.

Quoi qu'ils en pensent, un parc national n'appartient pas à ses habitants, aussi sympathiques soient-ils. Il appartient à tous les Français qui payent avec leurs impôts, par exemple, 8 millions d'euros chaque année pour le parc des Cévennes. Il appartient également à tous les citoyens européens. En effet l'Europe distribue chaque année 5 millions d'euros aux agriculteurs du parc au titre des espaces du parc classés Natura 2000. En échange de cette solidarité normale envers une économie rurale en difficulté tous les Européens sont en droit de demander le respect des engagements écrits adoptés par les élus du Parc et des textes de loi en vigueur. La charte du parc national des Cévennes écrit : « Depuis plusieurs années la présence sporadique mais avérée du loup annonce un retour probable spontané des grands prédateurs (loup et lynx) au cours des prochaines années. Ce retour est un indicateur de qualité des écosystèmes... Ces espèces qui présentent une forte valeur patrimoniale, font l'objet de toutes les attentions »

Ainsi moins de 6 mois après son adoption cette charte du Parc est bafouée par un conseil d'administration aux mains des élus locaux sans que le conseil scientifique du parc ne soit saisi. Celui-ci donnera, en urgence, 5 jours plus tard, un avis argumenté et constructif désavouant à mots couverts la position radicale et démagogique du parc.

Ces oppositions excessives de collectivités locales en période de crise économique nous font craindre le pire. Allons-nous sacrifier ce qui nous reste de nature et de biodiversité en considérant que leur protection n'est admissible qu'en période de croissance économique ?

Ce serait une politique à courte vue, prolongeant et aggravant celle qui nous conduit aujourd'hui dans l'impasse. Pour notre part nous affirmons que la crise actuelle n'est pas seulement une crise bancaire ou un accident momentané de l'économie. Allons-nous poursuivre la politique des stations de ski alors que le changement climatique réduit l'enneigement ? Allons-nous poursuivre le productivisme agricole qui pollue et menace les emplois et la santé des consommateurs ?

Les parcs nationaux restaient des espaces naturels mieux



préservés des impacts humains. Faut-il les abandonner ou, au contraire, tenter d'y mettre en place des solutions innovantes, expérimentant un mode de vie plus sain, plus propre et plus durable ?

L'exemple du loup est révélateur du sentiment anti nature qui commence à se répandre dès que celle-ci fait le moindre obstacle au développement économique effréné.

L'accroissement régulier des populations des ongulés du parc (cerf, chevreuil, sanglier, mouflon) génère des centaines de milliers d'euros de dégâts sur la forêt et l'agriculture (300.887,40 € pour le département du Gard en 2011) et les chasseurs n'arrivent pas à réaliser les attributions des plans de chasse, même en zone centrale du parc (70 % pour les biches et 73 % pour le chevreuil en 2009). On ne peut pas se plaindre des dégâts et en même temps demander l'éradication d'un prédateur efficace.

En période de crise il ne faut pas oublier l'impact économique et touristique du loup sur un territoire. Dans le parc de Yellowstone aux USA, l'université du Montana a mené une étude durant 5 années pour tenter de mesurer l'intérêt économique du loup. Celui-ci occasionne chaque année 46 000 € de dégâts sur le bétail en périphérie mais rapporte 27 millions d'euros. Il convient ici de rappeler que 8,5 millions de visiteurs fréquentent les parcs nationaux français chaque année.

Quant aux vautours des Cévennes, une étude menée en 1995 a montré qu'ils ont rapporté 4,4 millions de francs pour l'activité touristique. En 2010 ils ont permis d'économiser 430 000 € de frais d'équarrissage en France.

Ces deux exemples démontrent que la protection de la biodiversité doit participer au développement durable et à l'avènement d'une autre société.

Tirons toutes les conséquences

Il n'est pas admissible que les habitants des parcs nationaux et les élus qui les représentent, profitent des retombées économiques du tourisme et des financements de l'État en s'exonérant des obligations légales envers les textes français et européens. Il n'est pas non plus admissible qu'ils soient majoritaires dans les conseils d'administration d'un établissement public d'intérêt national et qu'ils oublient la vocation première d'un parc national : protéger la biodiversité pour l'humanité.

Aussi nous demandons à la ministre de l'Écologie et au gouvernement de réformer la loi du 14 avril 2006 et, si les élus locaux persistent dans leur attitude, de fermer les parcs nationaux qui ne répondent plus aux exigences de protection de la biodiversité. Cela nous peinerait beaucoup mais cela serait beaucoup plus clair pour tous. ■

Douarnenez

Les bénévoles de la section de Douarnenez assurent l'accueil du public à la réserve du Cap Sizun.

En 2012, comme en 2011 d'ailleurs, quelques membres de la section ont assuré l'accueil du public à la réserve du Cap-Sizun.

Huit équipes de deux bénévoles se sont relayées sur le site de Goulien, tous les dimanches et jours fériés en avril, mai et juin, et, tous les vendredis en juillet. Cela représente 21 journées de présence, de 11h à 18h et même parfois au-delà si le public est présent. Malgré les mauvaises conditions météorologiques, 1350 visiteurs ont été accueillis. Le pic à 205 personnes du dimanche 15 avril montre bien le potentiel du site.

Les bénévoles avaient plusieurs « missions » :

- présenter l'association Bretagne Vivante et la réserve ;
- renseigner sur la flore, la faune, la protection de la nature ;
- mettre une longue-vue à disposition des intéressés pour l'observation des oiseaux marins.

Cette opération a été mise en place pour compenser l'absence d'accueil. Depuis quelques années, les visites guidées ne sont organisées que pendant les vacances scolaires, les lundis, mardis, mercredis et jeudis. L'entrée étant libre, en dehors de ces créneaux, le public est livré à lui-même... Une phrase, souvent reprise par les bénévoles résume le bilan de cette opération : « nous avons rencontré des visiteurs curieux, intéressés, mais aussi conscients de l'intérêt patrimonial et écologique d'un tel site ».

Yvon Lorgouilloux

Estuaire Loire-Océan

Depuis deux ans, la section ELO pratique la convivialité en invitant ses adhérents à se retrouver dans une ambiance détendue sans dossiers à traiter.

Le 1er février nous étions une trentaine d'adhérents pour partager la « galette militante de Denis », ce pâtissier qui affiche son soutien à la lutte des opposants à NDDL sur son stand tous les dimanches aux halles de Saint-Nazaire.

Nous avons d'abord visionné toutes les réserves gérées par les conservateurs de la section ELO, orchidées de la forêt d'Escoublac par Armelle, spatules du bois de Villeneuve, îlots de nidifications pour sternes à Quifistre par Thérèse, suivi et comptage d'oiseaux marins à Bacchus, Bel air et Pierre Percée par René, réserve du Bois Joubert par Jean-Luc, prairie de Chéméré et marais salants de Mirebelle par Jeanine.

Gwénola nous a conté les zones humides et plouf ça tombait bien le lendemain on sortait les bottes (elles n'ont pas trop le temps de sécher entre deux sorties à NDDL).

Toutes ces belles photos nous ont laissés sur notre faim et les nouveaux adhérents ne manqueront sans doute pas les prochaines sorties.

Merci à Thérèse, Jeanine, les Nicole, Jean-Luc et Fredy

Châteaubriant

Grenouilles en Vadrouille : année n°4

Cette année encore, les grenouilles, crapauds et tritons ont traversé la RD178 pour se rendre à l'Étang Neuf en vue de faire durer les populations d'amphibiens pavéens.

Malgré la météo alternant clémence et fraîcheur, des centaines de batraciens ont tenté de franchir les bâches. Les anoures sont en large majorité avec loin en tête de peloton les Crapauds communs et les Grenouilles agiles. On note aussi quelques Grenouilles rousses. Les urodèles sont quant à eux peu présents avec seulement quelques Tritons palmés et Salamandres tachetées mais on note le grand retour du Triton crêté (absent en 2012).

Reste à voir si l'ajout de tunnels sous la route prévu pour la fin de l'année fera son effet en sécurisant cette course annuelle tant attendue par notre chère gente amphibie...



Travaux sur l'île du Loc'h (archipel des Glénan)

En août 2012, des travaux de clôture de l'île ont été entrepris par le Groupe Bolloré (propriétaire) sans dépôt de demande d'autorisation de travaux, alors que l'île est en site classé et en zone Natura 2000. Or, les travaux impactent des habitats prioritaires Natura 2000 (dune fixée) et des espèces protégées (Omphalode du littoral notamment).

L'action menée par Bretagne Vivante auprès de la mairie de Fouesnant, la DREAL et la préfecture a permis de stopper les travaux pendant l'automne. Finalement ceux-ci ont fait l'objet d'une autorisation préfectorale le 23 janvier 2013 !

Dans cette affaire, Bretagne Vivante n'a qu'une ligne de conduite : la protection du patrimoine de ce site remarquable. Cela se traduit par deux modes d'action complémentaires :

- Le respect de la réglementation : un courrier a été envoyé au Préfet pour lui demander des précisions sur les autorisations nécessaires et le respect de la procédure (présentation en Commission Départementale des Sites ?).
- L'expertise technique : Bretagne Vivante est prête à accompagner le chargé de mission Natura 2000 sur site, avec le propriétaire, pour une visite technique d'état des lieux et de préconisations (cette visite n'ayant pas eu lieu pour l'instant).

Des projets régionaux

Maïwenn Magnier,
responsable du pôle « Gestion - réserves »

• Un projet de Conservatoire d'espaces naturels sur les rails



Le CREN de Bretagne a été dissous en 2007 suite à un manque de projets, de moyens et peut-être d'ambition. Depuis, la Région et la DREAL Bretagne se sont mobilisées pour remettre ce projet sur les rails, afin de pallier le manque de CEN (le R a disparu entre temps !) à l'échelle nationale, à l'instar des Pays de la Loire. La Bretagne a une riche histoire en matière de gestion, d'acquisition et de sensibilisation sur les sites protégés et Bretagne Vivante pour une grande partie avec son réseau de 116 réserves couvrant 2 000 hectares aujourd'hui. Les associations se sont donc à nouveau réunies pour réfléchir à cette nouvelle mise en œuvre et proposer un schéma à nos partenaires : Quelles missions confier à ce CEN ? Quelle gouvernance ? Comment conserver l'autonomie associative tout en intégrant les partenaires, les élus, les services publics, les acteurs et les usagers du territoire ? Des questions qui devront trouver réponse dans les mois à venir.

Une réunion à la Région Bretagne a eu lieu le 27 février en présence de nombreux acteurs de la gestion des espaces naturels pour présenter le travail de la Région et recueillir les envies et les besoins. Thierry Burlot, vice-président de la Région a souligné le fait qu'un CEN ne naîtra que si on est capable de démontrer la plus-value qu'il apportera au fonctionnement actuel et la Fédération nationale des Conservatoires de renchérir en disant qu'un CEN ne naîtra que de la volonté des acteurs locaux. À nous de montrer notre forte volonté de voir aboutir ce projet qui permettra d'assurer plus de cohérence entre les acteurs, plus de projets collectifs et qui continuera à faire vivre le réseau des réserves de Bretagne Vivante, qui fait le travail d'un CEN sans en avoir le label ou les moyens alloués.

La région Pays de la Loire a également mis en route un travail de préfiguration d'un CEN, porté par la Fédération nationale. Bretagne Vivante qui se trouve donc à cheval sur les deux régions s'implique parallèlement dans les deux projets.

• Forum des gestionnaires 2013

Après un premier Forum des gestionnaires sur la gestion des espèces invasives qui s'est tenu en 2012 à Auray, Bretagne Vivante renouvelle l'expérience cette année sur le thème de la Trame Verte et Bleue. Cette journée de rencontre aura lieu le 10 avril au lycée de Suscinio à Morlaix.

• Congrès RNF en région parisienne - « L'homme, meilleur ennemi de la nature ? »

Une fois n'est pas coutume, le congrès de Réserves Naturelles de France aura lieu en Île-de-France, région urbaine qui recèle aussi bien des trésors de biodiversité. Cette 32e édition aura lieu du 16 au 19 avril 2013 à Louan-Provins (Seine-et-Marne). Y sera abordée la question de l'accueil dans nos réserves sans les dénaturer. Bretagne Vivante, adhérente « morale » et quelques salariés des réserves, membres « physiques » seront présents.

• Nouvelles conventions pour les réserves naturelles

Les réserves naturelles nationales doivent revoir leurs conventions de gestion avec l'État. La DREAL nous a donc proposé des textes que nous avons lus et regardés de près, en lien avec les gestionnaires des autres réserves bretonnes (LPO/Sept-Îles et Vivarmor/baie de Saint-Brieuc). Un échange avec RNF a aussi permis d'avoir un regard extérieur et expert. Ces conventions devraient aboutir au courant de l'année 2013.

Des nouvelles locales

• Une nouvelle réserve à l'étang de Cardinal et isoète

La découverte d'une seconde station d'isoètes épineux (*Isoetes histrix*) pour la Loire-Atlantique s'est rapidement concrétisée par la création d'une nouvelle réserve. L'espèce, très discrète, compte plusieurs milliers de pieds. Cette petite plante alliée primitive apparentée aux fougères est très rare et protégée en France. Faux et débroussaillages ont déjà été activés pour restaurer son habitat afin de retrouver une pelouse rase. Des moutons d'Ouessant prendront ensuite le relais de la gestion. Le propriétaire qui avait contacté notre association pour mieux connaître la flore de son site est depuis adhérent à Bretagne Vivante et s'est naturellement proposé comme conservateur. Ce site de 5 hectares, situé sur la commune de Guérande, va donc intégrer naturellement le réseau des réserves associatives de Bretagne Vivante.



Isoète des sables

• Rien ne va plus sur Bacchus

Bacchus est un îlot marin privé accessible à basse mer par forts coefficients. Par le biais d'une convention de gestion avec son propriétaire privé depuis 1976, cette réserve ornithologique, située sur la commune de Pénestin, est surveillée par la section ELO (44) de Bretagne Vivante. Lieu de nidification pour les goélands argentés (jusqu'à 250

couples), marins et bruns, les grands cormorans (une trentaine de couples), les tadornes de Belon et les canards colverts, l'îlot a abrité la plus importante colonie d'ibis sacrés de l'Ouest (jusqu'à 750 couples nicheurs) entre 2006 et 2008.

Mais depuis 2011, l'îlot est fortement prédaté et déserté par les oiseaux. Nous n'y trouvons que quelques cadavres de tadornes, colverts et goélands saignés ou bien dévorés et restons sous le choc de ce silence impressionnant. Nous ne connaissons pas l'auteur de ce carnage et nous espérons pouvoir bientôt en comprendre la raison.

• Les chantiers de la Réserve Naturelle des Marais de Séné

Les chantiers de gestion effectués par les bénévoles de la section de Vannes pendant de longues années sur la réserve s'étaient essouffés ; ils ont été remis au goût du jour à l'automne 2012, à un rythme mensuel. Après le passage d'un engin agricole, les bénévoles ont poursuivi manuellement le débroussaillage, là où la mécanique n'avait pas pu intervenir.

Ces chantiers de gestion ciblent la végétation des haies et des prairies, devenue un enjeu prioritaire de la réserve naturelle : source d'érosion de la diversité de la flore et de la faune des prairies, ou/et réduisant la visibilité sur le marais pour le public, le développement des haies, fourrés ou friches doit être limité. La réouverture de certains milieux permettra aussi à terme, de les remettre en pâture.

Des mares ont retrouvé la lumière du soleil et seront plus accueillantes pour les libellules ou les batraciens. La gestion pastorale retrouvée, les prairies devraient voir leur richesse floristique augmenter. Ces travaux permettent aussi de limiter les fourrés favorables au stationnement de prédateurs qui perturbent la reproduction et l'installation de certains oiseaux d'eau.

Chacun de ces chantiers a été réalisé par une moyenne de vingt bénévoles dans une ambiance très conviviale. Grâce à leur travail fantastique, le public profite d'une meilleure vue sur les marais depuis les observatoires. Ces nouveaux aménagements profitent aussi aux passereaux comme ce gros-bec casse-noyau qui trouve, en compagnie de pin-

sons des arbres, de quoi se nourrir sur ces milieux dorénavant ouverts.

Ces chantiers sont l'occasion pour les participants de découvrir la réserve hors des sentiers habituellement ouverts au public. Forts de leur succès, les chantiers reprendront en octobre 2013 sur le même rythme mensuel.

Renseignements : Yann Kergoustin & Yves le Bail - 02.97.66.92.76 ou www.reservedesene.com

• Du côté des chauves-souris

Des projets de conventions et d'arrêtés de biotope qui avancent plus ou moins vite...

À Dinan, le projet d'arrêté de biotope pour protéger les dix espèces de chiroptères qui logent dans la Tour de Penthièvre du château de la Hunaudaye a été déposé il y a 3 ans. La commune vient de donner son avis favorable : espérons que le projet aboutira rapidement.

À Jugon-les-Lacs, le projet d'arrêté de biotope (déposé en 2009 également) n'est toujours pas abouti : un problème de propriété de l'ancien tunnel ferroviaire n'est a priori pas résolu.

À la basilique de Saint-Anne-d'Auray, un projet de convention est en cours de signature avec l'Évêché de Vannes et la commune pour assurer la surveillance et la tranquillité de la colonie de mise bas et d'hibernation de grands murins.

Deux autres projets d'arrêtés de biotope sont en cours de transmission aux services ad hoc.

Le gîte de Saint-Malo-de-Phily et l'église de Dingé font l'objet d'une convention de gestion avec Bretagne Vivante.

• Rotonde en bois à vendre !

Bretagne Vivante est propriétaire d'un bâtiment hexagonal en bois qui a abrité du matériel de la clinique mobile. Aujourd'hui, elle souhaite s'en dessaisir. Il peut servir sur ou à proximité d'une réserve mais aussi pour un usage privé. L'annonce est disponible au siège.

Renseignements/contact : Anne Dalmais, bénévole de Bretagne Vivante - dalmals1@hotmail.com



G. L. Choquet

Troisième comptage ornithologique Natura 2000 à Trévignon (29)

Pour la troisième année consécutive, un comptage ornithologique a été réalisé dans le cadre de Natura 2000 sur le site des « Dunes et côtes de Trévignon » (Finistère). Ces inventaires visent à renforcer les connaissances locales sur l'avifaune côtière, notamment sur les limicoles hivernants.



17 bénévoles se sont succédés depuis 2011 et ont fait de ces trois suivis une petite réussite : Grèbes esclavons, Grèbes à cou noir, Bécasseaux violets, Bernaches cravants, Plongeurs imbrins, Grands gravelots, Huîtriers pie... Mais la surprise est venue des Bécasseaux sanderling et des Tournepierrres à collier. Le site Natura 2000, englobant les côtes de Concarneau, Trégunc et celles de Névez jusqu'à l'anse de Rospico, peut ainsi accueillir près de 2 % des effectifs nationaux pour chacune de ces deux espèces, avec respectivement jusqu'à 427 et 375 individus. Il est donc d'importance nationale pour ces oiseaux en hiver (> 1 %).

La bonne dynamique locale du réseau d'ornithologues, animé notamment par Bretagne Vivante, est un élément essentiel dans la connaissance des populations d'oiseaux du site. Ce travail, qui peut s'appuyer sur une démarche Natura 2000 locale proche du terrain, est à poursuivre et devrait pouvoir fournir des éléments intéressants sur l'utilisation spatiale de l'avifaune côtière du secteur.

Contact : Martin De Baets, Chargé de missions Natura 2000, Site « Dunes et côtes de Trévignon ». Mairie de Trégunc.

Les animateurs nature face au handicap

Le 21 février dernier, l'équipe d'éducation à l'environnement de Bretagne Vivante s'est réunie à Séné pour aborder un sujet fort : La prise en compte du handicap dans nos animations grand public.

Christine Bonfiglio, responsable du service espaces naturels et randonnées au Conseil général du Morbihan et Nicolas Garnier, responsable du service jeunesse de la ville de Theix, se sont joints à l'équipe afin d'apporter leur expérience et leur réflexion.

Après une matinée consacrée à s'interroger sur leurs propres difficultés face aux différentes situations de handicap, les animateurs, en deux groupes, ont réfléchi, d'une part au problème de l'accueil sur les espaces naturels, d'autre part à l'adaptation de nos pratiques éducatives aux personnes en restriction de participation sociale (terme utilisé dans la loi de 2005 sur le handicap).

Une journée riche où chacun a pu exprimer son vécu et ses questions. À renouveler...

Comité européen de normalisation pour la mulette perlière

Dans le cadre du programme LIFE mulette, Pierre-Yves Pasco et Marie Capoulade ont participé à un groupe de travail du Comité européen de normalisation pour élaborer un document de normes de mesures concernant la mulette perlière. Cette rencontre s'est tenue les 13 et 14 février 2013 à Belfast.





Comptage des oiseaux des jardins : une affaire qui marche...

En janvier 2012, Bretagne Vivante se joignait au GEOCA pour développer son opération annuelle de comptage des oiseaux des jardins aux autres départements de la Bretagne.

Cette année, le territoire s'est encore agrandi grâce à la Loire-Atlantique.

Les 26 et 27 janvier dernier, ce sont donc tous les Bretons « historiques » qui ont été appelés à sortir dans leur jardin pour y compter les visiteurs à plumes.

Le succès de cette opération est tel que nous décomptons déjà plus de 4800 réponses, soit 1300 de plus que l'année dernière.

Oiseaux les plus fréquents :

A NOTER LE 15 MARS

Nous pouvons déjà nous préparer pour l'année prochaine !

Une nouvelle coordinatrice à la tête du Plan d'action pour le Phragmite aquatique

Le 10 décembre dernier, Christine BLAIZE a rejoint l'équipe salariée de Bretagne Vivante pour prendre la suite d'Arnaud Le Nevé à la coordination du plan national d'action pour le Phragmite aquatique (2010-2014), et de sa déclinaison en Bretagne.

Ornithologue chargée de projets scientifiques au Centre de sauvegarde de la faune sauvage du Havre pendant 6 ans, Christine a travaillé à l'élaboration et à la réalisation de programmes de recherche tels que le marquage sur les goélands argentés et l'analyse de leurs déplacements, le suivi des phoques veaux-marins par balise Argos, la télémétrie sur chevêches d'Athéna et hérissons d'Europe. Bénévolement, elle participe également au suivi d'oiseaux dans le Cantal, sur les zones humides de Bretagne et de région parisienne.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

Sophie COAT

Christine Blaize, chargée de mission naturaliste :

christine.blaize@bretagne-vivante.org



Les revues de Bretagne Vivante-SEPNB

Bretagne Vivante - Penn ar Bed - L'Hermine Vagabonde



Bretagne Vivante

• Revue semestrielle
Actualité de l'environnement en Bretagne, la revue de l'association est envoyée gratuitement aux adhérents de Bretagne Vivante. Il est également possible d'acheter la revue au numéro.

PRIX PUBLIC AU NUMÉRO

3 €



L'Hermine Vagabonde

• bulletin trimestriel junior
Des infos pour découvrir les secrets de la nature en Bretagne, des trucs pour aider à la préserver et, dans chaque numéro, un superbe poster.

ABONNEMENT (4 NUMÉROS), 12,00 €
ABONNEMENT (8 NUMÉROS), 20,00 €
PRIX AU NUMÉRO 3,00 €

... le petit rhinolophe, les rapaces nocturnes, le guillemot de Troïl, les méduses, l'eryngium, la raie, exploration nature, 1, 2, 3 opération « comptage des oiseaux des jardins », 21 libellules de Bretagne.



Penn ar Bed

• Bulletin trimestriel de fond sur la nature et l'environnement en Bretagne.

ABONNEMENT, PRIX PUBLIC 25,00 €
ABONNEMENT, PRIX ADHÉRENT 21,00 €
ETUDIANT, SANS EMPLOI

• nos numéros spéciaux			
206 Le phragmite aquatique	PP 6,10 €	PA 4,90 €	
201 Les oiseaux du Cap Sizun	PP 6,10 €	PA 4,90 €	
199-200 Géomorphologie en Finistère	PP 12,20 €	PA 9,80 €	
193-194 Les oiseaux de la baie d'Audierne	PP 12,20 €	PA 9,80 €	
190-191 Histoire naturelle de l'Île de Groix	PP 12,20 €	PA 9,80 €	
186 Les orchidées de Bretagne	PP 6,10 €	PA 4,90 €	
184-185 Archipels et Îlots de Bretagne	PP 12,20 €	PA 9,80 €	
183 La RN de Saint-Nicolas des Glénan	PP 6,10 €	PA 4,90 €	

• Autocollants

Réserve Naturelle des Marais de Séné,
Réserve Naturelle de Groix, Tourbière
de Sérent Kerfontaine, Réserve des
Landes du Cragou, Réserve Naturelle
d'Iroise.

PP 0,80 € PA 0,60 €

• Cartes postales

Réserve Naturelle des Landes du Cragou,
Réserve Naturelle du Venec, Réserve Naturelle
de Groix, Réserve Naturelle d'Iroise, Réserve
Naturelle du Cap Sizun, Réserve Naturelle des
Marais de Séné.

PP 0,50 € PA 0,30 €

• Posters (60x80)

Les posters de François Bourgeon

- Paysage de roselière en Baie
d'Audierne

- Busard en Baie d'Audierne,
PP 6,10 € PA 4,88 €

Posters Réserves Naturelles

Iroise, Monts d'Arrée

PP 8,00 € PA 5,60 €



Offrez-vous une magnifique reproduction
d'un dessin de Philippe Pénicaud



PRIX PUBLIC = PP - PRIX ADHÉRENTS = PA - HORS FRAIS D'ENVOI (VOIR BON DE COMMANDE)
VALABLE 6 MOIS À PARTIR DE LA PARUTION DE CE NUMÉRO

J'adhère à Bretagne Vivante

☐ Tarif normal	30,00 €
☐ Étudiant ou demandeur d'emploi	9,00 €
☐ Membre bienfaiteur (à partir de...)	100,00 €
☐ Association	40,00 €

J'associe à mon adhésion

☐ Mon conjoint (nom, prénom) :	5,00 €
☐ Mon enfant (nom, prénom) :	5,00 €
☐ Mon enfant (nom, prénom) :	5,00 €
☐ Mon enfant (nom, prénom) :	5,00 €

Je souhaite être rattaché(e) à la section de :

Je m'abonne à :

☐ L'Hermine Vagabonde (revue junior)	
• 4 numéros	12,00 €
• 8 numéros	20,00 €
☐ Penn ar Bed (revue naturaliste bretonne)	
• 4 numéros, prix public	25,00 €
• 4 numéros, prix adhérent, étudiant ou demandeur d'emploi	21,00 €

Je soutiens Bretagne Vivante

afin de garantir l'indépendance et l'efficacité de ses actions.

Je fais un don de : €

et je recevrai un reçu fiscal pour obtenir une déduction de 66 % de ce don sur mes impôts (acquisitions d'espaces naturels, actions juridiques, surveillances de sites de nidification, etc.)

Mes coordonnées

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

☐ Je souhaite recevoir la lettre d'information électronique

Mon règlement

☐ Je règle par prélèvement automatique et je demande un formulaire à l'association.

☐ Un chèque bancaire ☐ Un chèque postal de €

Merci de nous renvoyer votre bulletin accompagné de votre règlement à :
Bretagne Vivante-SEPNB, 186 rue Anatole France – BP 63121, 29231
BREST Cedex 3

Pour plus d'informations 02 98 49 07 18 contact@bretagne-vivante.org www.bretagne-vivante.org

